

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 FEVRIER 2024**

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} LEMAIRE,

MM. MOUHOUD, AGRIKOLIANSKY, BLANCHOT

Absente et représentée : M^{me} GUILLARD

Absentes : M^{mes} MERAD, CARRE-TALLON

Absent et représenté : M. CARDALIAGUET

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} ABDELNOUR, CARCASSONE-ROUIF, CHANTIRI, SZTULMAN

MM. ABONNEAU, AIRIAU

Absent et représenté : M. OXIBAR

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} PARMAS, LENFANT, LEHINGUE, BOUABID

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} ABBES, GALIN

M. LIEBEL

Absente et représentée : M^{me} GOLDSTEIN

Absente : M^{me} DHIVER

Absent et représenté : M. ABID

Absents : MM. SOLER, KUEN

Collège des Personnalités extérieures

Absentes et représentées : M^{mes} DE GRENIER, ORAIN,

Absentes : M^{mes} ZIGNAGO, GARRIGOS

Absents et représentés : MM. BRICE, CHENUT, REDLER

Absents : MM. DUVAL

Représentante du Recteur

Présente : M^{me} BELLAMY

Membres de droit

Présents : M^{mes} GELIN, GALLOIS-COCHET, OKRET-MANVILLE

MM. PELTRAU, GUENEE, FEJOZ

Invités permanents

Présents : M^{mes} DESARBRES, SEBERT, MOULIN

MM. BRISARD, ARIPI, BOUCHARD-DENIZE, MIAS

Procurations :

- Pierre CARDALIAGUET donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Valérie GUILLARD donne procuration à Eric AGRIKOLIANSKY
- Bruno OXIBAR donne procuration Rouba CHANTIRI
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Marie CARCASSONE-ROUIF
- Jules ABID donne procuration à Marlon LIEBEL
- Cassandre GOLDSTEIN donne procuration à Mariem ABBES
- Hélène ORAIN donne procuration à Sophie LEMAIRE
- Jérémie REDLER donne procuration à Sophie LEMAIRE
- Pascal BRICE donne procuration à Stéphane AIRIAU

En cours de séance :

- Aude SZTULMAN donne procuration à Stéphane AIRIAU

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance à 16H00.

Le Président annonce quelques informations relatives à la vie de l'Université :

- L'Université a obtenu auprès du CROUS la restitution de l'emplacement de la salle de restauration pour le personnel administratif et enseignant. Durant la gouvernance précédente, le CROUS avait effectué des travaux et décidé unilatéralement de modifier l'organisation de la restauration des personnels. Cependant, et à force de persuasion auprès de la Direction du CROUS, le président est heureux d'annoncer aux administrateurs que Dauphine a obtenu la possibilité de retrouver une salle dédiée, avec un stand dédié, afin que les collectifs de travail, enseignants et personnels, puissent y trouver les moments de convivialité, absolument nécessaires à la vie de l'Université.

- Le cabinet de conseil Shanghai Ranking a publié un classement des 400 meilleurs établissements dans la recherche en Management pour l'année 2023. Dans le classement des établissements français, l'Université PSL, dont Dauphine est une des composantes essentielles en Management, se place au sixième rang. Cela est tout à fait considérable puisqu'il s'agit de la première université française qui apparaît dans ce classement, aux côtés des meilleures business schools en France. Cela permet de féliciter toute l'activité de recherche et de formation en Management de Dauphine.

- Une motion a été votée collectivement au sein de ce conseil, concernant la partie « étudiants internationaux » de la réforme de la Loi Immigration. L'aspect positif, pour l'instant, est que toute la partie liée aux étudiants a été censurée par le Conseil Constitutionnel. Le Président invite aussi les administrateurs à lire son interview dans Le Monde à ce sujet.

F. BLANCHOT se réjouit vivement de l'affectation d'une salle pour les personnels et enseignants. Il demande à quel moment, elle pourra être effective. Le Président répond que l'inauguration de cette salle dédiée aura lieu le jeudi 29 février prochain. La salle sera ouverte le 26 février. Il invite toutes les personnes à venir à ce pot d'inauguration pour célébrer la restitution de cet actif.

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2023

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2023.

II. Election du Vice-président, chargé de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS), délégué auprès de la Vice-présidente chargée de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs

E. M. MOUHOUD rappelle que cette fonction a été créée, car il était absolument fondamental d'avoir une politique en direction des BIATSS. De ce fait, la création de ce poste de Vice-président a été organisée et mise en place. Pour des raisons personnelles, H. Nasom-Tissandier a préféré démissionner, il y a quelques mois déjà, tout en continuant, d'ailleurs, à tenir un rôle de conseil, puisqu'elle est conseillère auprès de la présidence pour les questions liées aux BIATSS. Il souhaite proposer la candidature de David Abonneau, Maître de conférences en Management à l'Université et membre élu du Conseil d'administration. L'objectif est qu'il puisse entrer en fonction dès que possible, afin d'aider son prédécesseur, qui continuera de le seconder, et qu'il puisse être délégué auprès de S. Lemaire pour mettre en œuvre l'agenda important de la politique en direction des personnels administratifs.

D. ABONNEAU indique être enseignant-chercheur, Maître de conférences au sein de DRM. Il fait de la recherche en Management avec une équipe, s'intitulant Mlab, qui s'occupe d'innovation en Management. Ses travaux de recherche s'inscrivent dans le champ de la gestion des Ressources Humaines et l'organisation du travail de manière plus générale. Il a beaucoup travaillé sur les questions de gestion des emplois et des compétences, notamment sur la formation en situation de travail, également sur la gestion des connaissances, des communautés de pratiques et puis, plus récemment, sur les thématiques de l'inclusion. Il est donc assez familier des problématiques de gestion des RH. Il connaît assez bien Dauphine, en tout cas un certain nombre de Départements et de services communs. Il est responsable de la Mention Gestion au département LSO et a quelques responsabilités pédagogiques, notamment à la Direction des Affaires internationales et au DEP. Cette mission a suscité son intérêt lorsqu'elle lui a été proposée car elle est importante, évidemment pour les personnels BIATSS, mais aussi pour les enseignants-chercheurs, dont les BIATSS sont les binômes sur un certain nombre de sujets, et pour les étudiants, car la qualité de service perçue de l'Institution dépend largement de la qualité du travail des personnels BIATSS. Il a bien conscience qu'au-delà de l'importance, cela est aussi une mission exigeante, car un certain nombre de chantiers ne sont pas tous très simples à mettre en œuvre. À ce stade, il distingue 3 grandes familles d'enjeux :

- Premièrement, des enjeux relatifs à l'organisation du travail. L'idée est comment travailler de manière efficace et sereine quand des réorganisations sont en cours, en MSO mais pas uniquement. Cela est important de suivre ces réorganisations. Il y a aussi le suivi du télétravail. Il pense que le mode d'organisation côté BIATSS a un peu changé, mais aussi côté enseignants-chercheurs. Cela a eu un certain nombre d'impacts qui méritent d'être suivis, notamment dans le cadre de l'accord télétravail.

- Deuxièmement, des enjeux strictement de GRH, notamment le recrutement et la question de l'attractivité. Il y a une vacance de postes à suivre de près. Il faut imaginer un certain nombre de réponses en termes d'attractivité de Dauphine auprès des personnels. Aussi, des enjeux en termes d'intégration et de formation, ainsi qu'en termes de rémunération, notamment sur la mise en œuvre pas tout à fait achevée du RIFSEEP.

- Troisièmement, plutôt des principes. Il faut faire les choses avec conformité, tout en préservant les spécificités de l'Institution sur ce sujet comme sur les autres. Il faut aussi être dans l'écoute, à la fois au niveau individuel et collectif, dans la négociation. Et puis, bien réfléchir à l'égalité de traitement, notamment sur la question relative aux contractuels et aux titulaires.

Évidemment, cela nécessite beaucoup de travail. Certains sont commencés, inachevés, lancés. D'autres sont probablement à relancer ou à lancer rapidement. Il faudra définir les priorités. Il a le confort de pouvoir travailler avec H. Nasom-Tissandier, dans la continuité du travail qu'elle a déjà réalisé, en bonne entente, et également avec S. Lemaire. Il pense qu'il n'y aura aucune difficulté, de ce point de vue, à travailler tous ensemble, sous réserve, évidemment, de la décision du Conseil d'administration d'aujourd'hui.

P. LENFANT se réjouit de cette candidature et pense que tous les membres sont satisfaits également de voir qu'il y a une continuité après le départ d'H. Nasom-Tissandier. Savoir que les chantiers seront conduits à leur échéance est une très bonne nouvelle, d'autant plus qu'il y a quelques dossiers un peu importants. Il y a évidemment cette réorganisation de MSO, avec les nominations officielles parues dans la dernière newsletter. Il va falloir être quand même assez vigilant pour essayer de ne pas refaire, peut-être, les mêmes erreurs, qu'auparavant. Pour sa part, elle trouve un peu dommageable de ne pas avoir essayé d'introduire de « nouveaux talents », ce qui amène à un sujet déjà évoqué, celui du recrutement à Dauphine. Il est un fait que le recrutement est difficile. L'ambiance actuelle fait qu'il n'y a pas beaucoup de sang nouveau au sein de l'Université, ce qui est un peu dommage, car c'est toujours une source de richesse. Elle pense que cela pourrait permettre de gagner des avis différents dans le cadre des discussions. Et puis, il existe un manque de motivation, dans un climat de travail un peu particulier depuis la Covid. Il faudrait essayer de remettre du collectif, car c'est une vraie source de richesse. Tout le personnel est présent pour travailler auprès des enseignants-chercheurs et pour les étudiants, et si D. Abonneau est élu, il aura à cœur de l'accompagner dans ces réflexions pour essayer d'avancer sur tous les sujets.

F. GELIN indique que, s'agissant de la réorganisation de MSO, le choix, qui a été fait de privilégier les ressources en interne, n'est pas un choix par défaut, ni par manque de candidatures externes non plus. Cela a été fait en conscience avec F. Peltrault et la DRH. Un travail sur l'attractivité est mené depuis un an avec la DRH et avec la Direction de la communication. Les premiers résultats sont assez significatifs en termes de facilité de recrutement, même s'il y a évidemment des leviers sur lesquels il n'est pas possible d'agir très simplement, à commencer par la rémunération, puisqu'il y a des contraintes externes assez fortes sur le sujet. Elle regrette la difficulté à rassembler les collectifs, mais elle craint malheureusement que c'est un constat à faire à l'échelle de la Société et de l'ensemble des organisations. La crise sanitaire et le télétravail, qui a été évoqué tout à l'heure, ont passablement entamé cela. Néanmoins, ce n'est pas pour autant qu'il faut voir tout en noir. Elle a rencontré beaucoup de personnes, à MSO et ailleurs, qui démontrent un vrai engagement et une vraie envie de construire ce collectif tous les jours.

E. M. MOUHOUD souhaite vivement féliciter F. Peltrault et F. Gelin, pour leur travail et leur investissement dans la mise en œuvre de la première étape de la réforme MSO. En juillet dernier, il n'avait pas souhaité faire voter la réforme au Conseil d'administration en l'état, compte tenu du fait que le basculement en Écoles avec des Conseils de Département d'École avait provoqué certaines inquiétudes. Il a été décidé à ce moment-là de découper la question de la réforme en plusieurs parties, notamment avec la réorganisation des personnels administratifs. Il est fondamental de réformer l'organisation administrative avec près de 80 assistantes de formation sous la Direction de deux personnes, éloignées des collectifs enseignants et étudiants, et des disciplines. L'option choisie était donc une réorganisation en cinq pôles disciplinaires, qui a trouvé un assentiment des syndicats. Dans le cadre du CSA, les discussions ont été fructueuses. Cette réforme permettra une organisation plus resserrée, autour de plus petits collectifs de travail et à proximité des enseignants-chercheurs. Les locaux aideront aussi à cela, puisqu'à terme, il y aura une unité de temps, de lieu et de discipline. Cette réforme aujourd'hui est enfin engagée et il souhaite évidemment la pleine réussite à cette réorganisation. La seconde étape de la réforme est en cours d'achèvement : il s'agit de l'affichage des Mentions et des disciplines autour de ces pôles d'École, comme à MIDO. Concernant le basculement en conseils d'Écoles, le Président souhaite prendre son temps pour faire ce troisième pallier de la réforme dans une plus grande sérénité, dans le cadre d'un large consensus.

F. GELIN ajoute que, pour que cette réforme puisse fonctionner, il a été redéployé cinq postes supplémentaires, au service de l'encadrement de proximité et des collectifs. Évidemment, ce n'est pas une garantie universelle, mais cela est en tout cas un gage de bonne volonté pour que cela se passe mieux et dans de meilleures conditions.

D. GALLOIS-COCHET indique, qu'en sa qualité de Directrice du Département LSO, elle a beaucoup travaillé avec D. Abonneau. Elle a pu vérifier personnellement ses qualités professionnelles et souhaite témoigner de son engagement, de sa rigueur, de sa loyauté, et de sa très grande honnêteté intellectuelle. Toutes ces qualités seront très précieuses dans ses nouvelles fonctions. Il lui semblait important de partager ce témoignage auprès de ceux qui sont amenés à l'élire.

S. LEMAIRE se réjouit de cette candidature à cette fonction, qui n'est pas simple, surtout qu'il y a des chantiers urgents. La prime de fin d'année, qui existait jusqu'à présent pour les BIATSS, est vouée à disparaître en 2024. Il faut donc s'atteler dès à présent à envisager une configuration nouvelle. Des recours ont également été engagés devant le Rectorat, mais aussi le Tribunal administratif, alors même qu'il pouvait y avoir, pour beaucoup de personnels de cette Université, un attachement aux primes, telles qu'elles existaient jusqu'à présent. D'ailleurs, ces primes avaient été rediscutées dans leurs modalités d'attribution avec H. Nasom-Tissandier ; elles doivent maintenant disparaître. Il faut mettre en place le complément d'indemnité annuel (CIA) dans le RIFSEEP. Le CIA est versé annuellement et pourrait tenir lieu de prime de fin d'année. Toutefois, en comparant les montants du plafond du CIA et ceux qui étaient les plafonds alloués de la prime de fin d'année antérieure, il est un fait que les catégories de personnels, qui ne sont pas les mieux rémunérés, sont celles qui sont susceptibles de perdre le plus. Le premier chantier 2024 est donc de trouver toutes les solutions pour, justement, qu'il n'y ait pas de perte. Il s'agit d'un défi important pour toute l'équipe.

E. M. MOUHOUD propose de voter « pour » l'élection de D. Abonneau à la fonction de Vice-président en charge des personnels administratifs, délégué auprès de la Vice-présidente Ressources Humaines.

Le Conseil d'administration approuve à 22 voix pour, 4 abstentions et 1 voix « ne prend pas part au vote », l'élection du Vice-président, chargé de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS), délégué auprès de la Vice-présidente chargée de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, à savoir :

- Monsieur David ABONNEAU

III. Compte-rendu des activités du Conseil Scientifique

Une présentation a été mise à la disposition des administrateurs.

B. BOUCHARD-DENIZE indique que Françoise Forges a été renouvelée dans ses fonctions, en qualité de référente Intégrité scientifique, et profite de cette occasion pour saluer sa réelle implication, notamment dans la mise en place de l'Institutional Review Board. Il remercie par ailleurs tous les membres du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) pour ce travail conséquent. Grâce à ce travail, cet Institutional Review Board peut délivrer des certificats d'éthique en vue de publications, notamment dans les revues américaines. C'est vraiment une très belle réussite. Il y a eu énormément de demandes, à la suite de la communication de son existence. En effet, à l'occasion des dépôts de demande, beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les porteurs de projet. Tout cela grâce au travail énorme effectué. En termes d'actualisation du Conseil scientifique, en décembre 2023, Éric Brousseau a été appelé sur une liste, au titre du collège 1, à rejoindre le Conseil scientifique. Une élection partielle doit avoir lieu dans 2 collèges, en l'occurrence le collège 2, Maîtres de conférences avec HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), et le collège 3, Maîtres de conférences sans HDR. Il y a un poste à pourvoir dans chacun de ces collèges pour terminer le mandat. En termes de Direction de centre, de nouvelles nominations : Éric Agrikoliansky a pris la suite de Dominique Meda au 1er janvier à la direction de l'Irisso, avec deux adjoints, Marlène Benquet du CNRS et Nicolas Fortané de l'INRAE. Au LAMSADE, Daniela Grigori a laissé sa place à la direction à Jérôme Lang, avec comme adjointe Joyce El Haddad. Ensuite, il y a eu beaucoup de recrutements à DRM et des rotations usuelles pour les autres Laboratoires. Concernant les demandes d'associations, en tant que membres associés des Laboratoires, il s'agit en principe de collègues, faisant de la recherche dans d'autres Institutions, mais avec une demande d'un rattachement secondaire à l'un des Laboratoires. En matière de renouvellements, Mme Thebaut, au LEDA, travaille essentiellement en Économie de la santé et contribue notamment aux travaux de la chaire portée par notre collègue Brigitte Dormont. M. Boulin à l'Irisso, quant à lui, était un chercheur CNRS et reste toujours extrêmement actif au sein du Laboratoire. Concernant les nouvelles associations, il y a M. Ozkes au LAMSADE et Mme Esteban au CÉREMADE. Sur le Comité éthique de la recherche, un travail a été fait à la fois par la DPO, la DSR, l'équipe du CER et la SCD, sous la houlette de l'ensemble de l'administration, pour mettre en place une procédure de démarche en ligne, concernant les projets de recherche. Il s'agit d'un outil de simplification important, puisque les collègues avec des projets de recherche peuvent déposer leur projet en une seule demande, afin que soient regardés les aspects éthiques, de gestion des données ou de contractualisation. Autrement dit, le dossier est ventilé avec une coordination de la gestion du dossier unique entre les différents composants. Concernant les visites HCERES, il a été reçu 5 rapports HCERES d'évaluation, sur 6 Laboratoires. Il manque celui du CÉREMADE. Pour le moment, tous les rapports sont très bons. Pour ce qui est des distinctions, Sylvain Carré a remporté le prix 2023 du Jeune chercheur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), prix prestigieux. Également, Philippe Bergault a reçu le prix Rising Star in Quantitative Finance du magazine Risk, très regardé par les praticiens. Elyès Jouini est devenu administrateur de l'Institut universitaire de France. Enfin, Justin Salez a obtenu une ERC Consolidator. Il y a une baisse des soutenances en 2023, ainsi que des soutenances de HDR. Enfin, il y a des collègues qui n'ont pas demandé la décharge car ils souhaitent s'engager fortement, dès le départ, dans les enseignements. Depuis 2 ans, le Conseil scientifique, financé par l'intéressement sur les chaires, lance chaque année un appel à projets pour les jeunes chercheurs. Il s'agit, pour les jeunes MCF ou CR arrivés depuis moins de 5 ans, de proposer un projet, sur l'année, sinon de recherche en tout cas d'insertion dans les réseaux internationaux. L'idée est de proposer un projet de mobilité, d'organisation de conférences, de travaux avec des collègues ; un projet qui les aide à se projeter à l'international et à y constituer leur réseau. Cela fonctionne très bien. Cette année, il y a eu 15 dossiers et tous sont lauréats. Ils n'ont pas forcément obtenu le budget demandé, mais ils ont tous reçu quelque chose. Cela représente au total 50 000 €, ce qui est à peu près le montant qui avait été également dépensé l'année dernière. La DSR a mené une petite enquête auprès des lauréats de l'année dernière, qui étaient très satisfaits de la procédure. Évidemment, cela leur apporte un peu de budget de recherche, mais même en termes de procédure, ils sont satisfaits qu'elle ne soit pas trop lourde et que la gestion des fonds soit facile. Cela leur donne de la liberté ce qui est très appréciable. Certains jeunes, déjà lauréats l'an dernier, l'ont été de nouveau cette année. Sur les bourses de mobilité internationale et les postes de Professeurs invités, il n'y a pas grand-chose à présenter. Cette année, plusieurs initiatives de recherche ont été examinées et certaines ont été lancées :

- la Chaire « entreprises familiales », portée par Edith Ginglinger et Farid Toubal
- l'IDR « sobriété matérielle et justice sociale », portée par Valérie Guillard
- la Chaire « Femmes et Finances », portée par Céline Bessière, Marie-Aude Laguna et Elyès Jouini
- l'IDR « IA : risques au sein des organisations », porté par François Acquatella et Gina GULLA-MENEZ

Concernant les lauréats des prix solennels de la Chancellerie 2023, il y en a eu cinq dont deux en Sciences, un en Mathématiques et un en Informatique. Les autres sont en Économie et en Gestion. La liste des prix a varié et, pendant une période, là où il y avait beaucoup de prix pour l'Économie et la Gestion, un seul prix restait. Or, étant donné qu'il y avait régulièrement beaucoup de prix en Économie et Gestion, lorsqu'il n'y avait plus qu'un seul prix, il y avait évidemment moins

de lauréats. Maintenant, ils ont rouvert des prix en Économie et Gestion et il y a donc, à nouveau, beaucoup de lauréats. Concernant les lauréats de prix de thèse, Virginie DO collectionne les prix. Son dernier prix est celui des Jeunes Talents France l'Oréal-Unesco pour les femmes et la science. Elle était encadrée au LAMSADE, sur de l'IA, avec une collaboration SHS très forte. Ce n'est pas son premier prix. Il y a eu la mise en ligne de Dauphine Éclairages, qui ne concerne pas que la recherche, mais qui s'en inspire, avec des productions d'articles à destination d'un large public, mais ancrés dans la recherche. Concernant les grands programmes PSL, les Labex étaient financés de deux manières : soit par une dotation consommable, soit par une dotation non consommable, avec la possibilité de récupérer les intérêts. Toute la dotation non consommable a été intégrée aux Idex. PSL a fait le choix, à la fin de la vie de ces Labex qui ont duré 10 ans, de ne pas les renouveler tels qu'ils étaient, mais de reconstituer des grands programmes. Depuis l'année dernière déjà, un appel à la communauté a été lancé pour la mise en place de ces nouveaux grands programmes. Dauphine a répondu à l'appel Cluster IA, qui apporte des financements supplémentaires pour donner suite à l'Institut PRAIRIE sur l'intelligence artificielle. Elle devrait obtenir une notification. Il était possible de candidater dans deux types de catégories : la catégorie nationale et la catégorie internationale, pour laquelle l'Université a été classée première par le jury international. Il s'agit d'une demande de 130 M€ sur 7 ans. Pour rappel, il y a une différence avec l'Institut PRAIRIE tel qu'il existe. Actuellement, celui-ci est essentiellement constitué de chaires de recherche, même s'il y a une articulation très forte sur tout ce qui est fait sur l'enseignement autour de l'IA. Ce Cluster va s'appeler PRAIRIE Paris School of AI. Ce sera vraiment une school au sens américain du terme, avec la composante recherche, la composante formation et la composante valorisation. Des instances discuteront de la formation, même si évidemment les formations restent dans les établissements, où les Départements et les Conseils d'administration sont décisionnaires en la matière. Mais, en tout cas, cela prendra une forme complètement différente, avec ces 3 piliers très importants. En termes budgétaires, ils seront beaucoup plus importants, ce qui permettra, sur la partie formation, d'apporter des budgets normalement très conséquents pour continuer à développer l'IA, au niveau de PSL et en particulier de Dauphine. Des financements supplémentaires vont donc arriver, cette fois-ci sur une période un peu longue, en l'occurrence 7 ans. Enfin, il y a eu la création de « IA et Société » avec la Fondation Abeona, dont c'est la thématique principale. À l'occasion du dépôt du projet de Cluster IA PRAIRIE Paris School of AI, les choses se sont accélérées. Une première levée de fonds assez importante a été faite par la Fondation Abeona. Il a été lancé officiellement un nouvel Institut, au sein de PSL, porté par Dauphine et l'ENS, nommé l'Institut IA et Société, dont l'objectif est de réfléchir à l'impact de l'IA sur la Société au sens large. Différents axes de travail seront définis. La première chose importante est de trouver un Directeur pour cet Institut, correspondant bien à ce type d'activité et avec déjà une certaine notoriété internationale.

E. M. MOUHOUD ajoute qu'il y a aussi un projet, entre Dauphine et l'ENS, de création d'un Institut des Affaires publiques, qui mobiliserait l'ensemble des Laboratoires de recherche de l'Université, en Management, Économie et Sciences sociales, ainsi que les Laboratoires de l'ENS. Cela est en cours de réalisation, dans une perspective de construction de PSL, par des coopérations renforcées entre établissements, et pas seulement par des projets qui viennent d'en-haut. Cela n'a pas toujours été très facile, car il y a une tendance un peu hégémonique à vouloir faire des choses d'en-haut, alors qu'il est souhaité que le portage des sujets soit fondé sur le désir des établissements de travailler ensemble. En l'occurrence, Dauphine et l'ENS forment non pas un couple franco-allemand, mais un couple solide.

M. MOULIN précise qu'elle n'est pas inquiète sur les HDR, car pour 2024, déjà 11 dossiers sont passés en Comité scientifique, cela seulement pour le début de l'année. Elle pense donc, que sur toute l'année, la tendance sera d'en obtenir autour de 15. Pour les thèses, le décalage du Covid se fait toujours ressentir, avec des pics en fonction des thématiques, puisque les durées de thèse sont très variables d'une thématique à l'autre.

IV. Questions administratives et financières

- Financement des bourses de mobilité des étudiants LSO premier semestre 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

D. GALLOIS-COCHET indique qu'au sein de la DAI, une Commission des bourses décide de l'attribution des différentes bourses, sachant qu'un financement LSO est affecté aux étudiants LSO. S'agissant d'une décision financière, l'Agent comptable a besoin d'une décision du Conseil d'administration pour que les bourses individuelles, saisies en comptabilité pour chacun des étudiants concernés, puissent être versées aux étudiants qui ont fait leur mobilité au premier semestre. Le montant concerné est de 23 500 €, montant qui vient s'imputer sur une enveloppe globale, affectée aux bourses, de 120 000 € pour le Département LSO. Il a été précisé aussi quels étaient les étudiants éligibles en fonction de leur quotient familial. Le fait d'avoir trois mois de financement pour un semestre et sept mois de financement pour une mobilité à l'année est très général. Cela est commun à l'ensemble des bourses.

P. LENFANT indique, que de mémoire, il y avait un décalage entre le départ en mobilité et l'attribution de la bourse, lié au fait de s'assurer que l'étudiant soit bien parti en mobilité. Elle demande si un jour il serait possible, ou s'il existe un mécanisme différent qui le permettrait, que les étudiants puissent bénéficier de cette bourse au moment où ils sont à l'étranger, et non pas avec un décalage qui peut poser quelques problèmes à certains.

D. GALLOIS-COCHET répond que pour l'instant, effectivement, la bourse ne peut être versée à l'étudiant qu'après avoir vérifié qu'il a bien passé le mois concerné en mobilité. Cela est en lien avec la règle de la comptabilité publique du paiement sur service fait. C'est une transposition à l'étudiant de cette règle-là et il n'est pas possible d'y déroger. Concrètement, cela laisserait théoriquement deux possibilités pratiques. La première, attendre qu'il ait effectué toute sa mobilité. C'est ce qui est fait actuellement. C'est la raison pour laquelle, cela est présenté aujourd'hui, avec des bourses qui, effectivement, sont

dues au titre du premier semestre. Cela crée un décalage dans le paiement pour les étudiants. Les bourses ne sont donc aucunement une aide en trésorerie, mais une aide en financement, sachant qu'une Commission d'aide d'urgence est prête à faire une avance aux étudiants qui ont des problèmes de trésorerie, afin qu'ils puissent faire leur mobilité, pour tenir compte de ce décalage dans le temps. La seconde serait un système de paiement chaque mois, après avoir vérifié que le mois a bien été effectué en mobilité. Cela nécessiterait un suivi administratif extrêmement fin pour l'ensemble des étudiants en mobilité, peut-être un poste entier dédié à cela, voire plus. Or, au regard de l'état des Ressources Humaines à la DAI ces dernières années, ce n'était même pas imaginable. Et puis, se pose la question des moyens d'affecter des postes à cela, alors même que le nombre de postes est un sujet un peu compliqué. C'est l'enjeu plus général qui explique que Dauphine procède ainsi pour l'instant. Sinon, il faudrait être capable de récupérer les sommes. Cela est un peu compliqué.

A P. LENFANT qui demande si cela concerne les bourses LSO uniquement ou toutes les bourses, D. GALLOIS-COCHET répond que cela concerne toutes les bourses gérées par la DAI.

A P. LENFANT qui demande si cela se passe ainsi dans les autres Universités, D. GALLOIS-COCHET répond que cela dépend de leurs effectifs. À Sciences Po, ils ont des personnes dédiées sur chaque sujet. Elle imagine qu'ils peuvent donc payer au mois le mois. Mais dans les autres Universités plus classiques, elle pense qu'ils sont confrontés aux mêmes difficultés que nous.

F. BLANCHOT demande pourquoi les avances ne sont pas systématiques, vu que les montants ne sont pas considérables et qu'il y a donc un caractère limité du risque pris par l'Université. En effet, il s'agit d'aider les étudiants dans des situations difficiles. L'enveloppe est de l'ordre de 20 000 € et la probabilité que l'ensemble des étudiants soient défaillants alors qu'ils s'engagent dans un voyage est proche de zéro ; et la probabilité qu'il y en ait un nombre significatif est proche de zéro. Il demande si le principe de l'avance est envisageable.

D. GALLOIS-COCHET répond que ce système de date de paiement est commun à l'enveloppe des bourses. Pour LSO, l'enveloppe est de 120 000 €, auxquels il faut ajouter l'enveloppe Erasmus + de 316 000 €, l'enveloppe du Conseil général de 96 000 €, l'enveloppe AMI de 65 000 €, et parfois des bourses de la Fondation. C'est donc beaucoup d'argent affecté à ces différentes bourses et géré par la DAI, selon cet unique processus. Le risque est un peu plus important que sur ces 20 000 €. Ce dernier montant correspond uniquement à la bourse LSO pour le premier semestre de l'année. Ce n'est pas l'ensemble des bourses, mais elles sont tous gérées selon le même mécanisme.

F. GELIN ajoute que faire de la mensualisation aujourd'hui n'est pas possible. Il est clair aussi que ce n'est pas une priorité de mettre un poste complet sur ces sujets. Pour le reste, il s'agit effectivement d'une règle de comptabilité publique. Faire autrement voudrait dire donner la totalité de la somme au bout d'un mois, par exemple, de mobilité. Pour les étudiants qui n'iraient pas au bout, il faudrait faire ensuite du recouvrement. Ce serait vraiment un changement important et une gymnastique administrative un peu différente.

E. M. MOUHOUD souhaite avoir des volets d'actions communes avec PSL afin de mieux partager davantage les risques, notamment et favoriser un paiement plus rapide. Il s'agit d'un sujet important pour favoriser l'internationalisation des étudiants. Au niveau national, une réflexion sera menée sur ces questions à l'issue de la Loi sur l'immigration et des différents débats et inquiétudes que cela a suscités.

Comme elle l'a indiqué lors d'un précédent Conseil, M. CARCASSONE-ROUIF rappelle qu'il est dommage que les étudiants ne puissent pas toucher la bourse au moment où ils en ont besoin. Finalement, les administrateurs refont les mêmes remarques dans les Conseils ultérieurs et, à chaque fois, la réponse apportée est que cela n'est pas possible. Mais il est vrai que, vu de loin, cela paraîtrait quand même possible.

S. AIRIAU demande ce que cela veut dire « service fait » pour des études. En effet, lorsqu'un étudiant est dans son établissement à l'étranger, il s'inscrit. Une fois inscrit, il a des notes, il ne peut donc pas revenir en arrière. Il demande pourquoi cela ne fait-il pas objet de « service fait » et pourquoi il n'est pas possible de le rémunérer dès qu'il s'est inscrit.

E. M. MOUHOUD répond que, compte tenu des sommes engagées, l'Agent comptable veille aux règles de la comptabilité publique. Son souhait est bien évidemment de s'affranchir de tous ces obstacles. Il est évident qu'il fortement souhaitable que les étudiants obtiennent cette bourse lorsqu'ils en ont besoin. Il n'est pas exclu de pouvoir trouver une solution rapide à ce sujet important.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, le financement des bourses de mobilité des étudiants LSO premier semestre 2023/2024

Avant de clore cette réunion à 17H30, M. MOUHOUD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 11 mars 2024, à 16 heures.

El Mouhoub MOUHOUD